

PROJET EDUCATIF DU MILLE PATTES

Arrêté par le Conseil de l'Action sociale à la date du 23.09.2020

Le Mille Pattes est un service d'accueil extrascolaire agréé et subventionné par l'ONE, organisé par le CPAS de Wanze en partenariat avec la commune et les écoles (tous réseaux confondus) de l'entité. Ce service consiste en l'accueil, l'encadrement, l'animation des enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école, durant les mercredis après-midi et les vacances scolaires

1. Les types d'accueil extrascolaire

- L'accueil du matin et du soir : dans chaque implantation (07h00-08h30 et 15h30-18h30) à raison de 19h30 par semaine
- L'accueil du mercredi à la sortie d'école : les enfants ne fréquentant pas les ateliers du mercredi après-midi sont pris en charge par des accueillantes au sein de l'implantation scolaire durant l'heure qui suit la fin des cours
- Les ateliers du mercredi : Les enfants y participant sont pris en charge par le car scolaire à l'école et acheminés à l'accueil centralisé situé à Wanze-centre (extension de l'école de Wanze-centre). Les activités y sont organisées dès la sortie d'école et ce, jusqu'à 16h00 avec un accueil complémentaire prévu jusqu'à 18h00.
Afin de respecter le bon déroulement des activités organisées, les enfants sont inscrits pour toute l'après-midi.
- Les congés et vacances scolaires : un accueil est assuré de 08h30 à 16h00 avec possibilité d'un accueil complémentaire dès 07h30 et jusqu'à 18h00.

Ce service assure donc un accueil de 25h30 par semaine durant les périodes scolaires et de 10h30 par jour pendant les vacances.

2. Localisation des différents accueils

Le siège administratif du service est : Chaussée de Wavre, 39 à 4520 Wanze – tél. : 085/24.15.70

N° de projet :	19F	Type de projet :	Projet à activité unique	Nombre de lieux d'accueil : 8
N° de projet	N° Lieu	Dénomination	Adresse à 4520 WANZE	Type d'accueil FESC
19F	L1	Ateliers mercredi après-midi et congés/ vacances	Rue Moncousin, 30	Accueil extrascolaire
19F	L2	Ecole communale d'Antheit (Espace Jean Bourgeois)	Rue de la Résistance, 3	Accueil extrascolaire
19F	L3	Ecole communale de Bas-Oha	Rue Charles Bormans, 24/2	Accueil extrascolaire
19F	L4	Ecole communale de Huccorgne	Thier Ghisbert, 182	Accueil extrascolaire
19F	L5	Ecole communale de Moha	Rue Pierre Jacques, 1	Accueil extrascolaire
19F	L6	Ecole communale de Vinalmont	Rue Mottart Laloi, 4	Accueil extrascolaire
19F	L7	Ecole communale de Wanze	Rue Delaude, 2	Accueil extrascolaire
19F	L8	Ecole libre St Martin	Rue Thier Messe, 5	Accueil extrascolaire

3. Les activités de l'accueil extrascolaire- Le Mille Pattes

Le Mille Pattes organise dans les sept lieux d'implantations scolaires (tous réseaux confondus) des accueils avant et après école. Un accueil centralisé est organisé pour les ateliers du mercredi après-midi et durant tous les congés/ vacances scolaires.

a) Les besoins de tous les enfants

- ✓ S'assurer que les besoins physiques de l'enfant sont comblés pour son bien-être pendant les activités, mais aussi pour sa santé et son développement harmonieux.
- ✓ Viser le bien-être affectif de l'enfant, que celui-ci se sente reconnu et accepté tel qu'il est. Permettre à chacun de se sentir aussi important que les autres.

- ✓ Permettre à chaque enfant de s'intégrer au groupe pour développer ses capacités de socialisation.
- ✓ Proposer à l'enfant un cadre qui favorise la découverte, l'imagination, la créativité tout en s'amusant !
- ✓ Faire une place à chaque enfant et tisser un lien solide de confiance et de respect avec chacun.

L'objectif premier du Millé Pattes est que l'enfant se sente à l'aise, en confiance. Une attention particulière est accordée à l'accueil de l'enfant par l'animateur, à son intégration dans le groupe.

L'accueil se veut avant tout un lieu où les enfants jouent.

Une aide aux devoirs est proposée pour les accueils du soir dans chaque implantation sauf le vendredi. Les enfants font librement leurs devoirs : pas de correction mais un coup de main peut être envisagé. L'accueillant(e) n'a pas à remplir un rôle d'enseignement. Les parents restent responsables des devoirs. Ce temps consacré aux devoirs reste délimité de manière à ce que l'accueil avant et après école soit dans son ensemble centré sur des activités ludiques, récréatives soit dirigées et/ ou spontanées.

En effet, jouer, c'est respecter des règles ; jouer ensemble est un apprentissage de la vie en groupe ; c'est laisser une place à autrui, lui donner une certaine reconnaissance, le respecter dans ses choix, ...

Quant aux ateliers, pour chaque mercredi après-midi, une thématique est définie et des d'activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants (atelier jeux de société, atelier de jeux extérieurs, atelier déguisement, atelier contes, excursions diverses, atelier créatif, atelier peinture.....

Pour les périodes de congés/ vacances scolaires, les activités sont diversifiées autour d'une thématique pré-définie (jeux, piscine, activités de plein air, excursions diverses, activités créatives et culturelles,...) avec toujours une place importante pour les temps libres et les jeux spontanés.

Durant l'accueil de jour, la collation du matin, et la collation de l'après-midi sont offertes aux enfants.

b) Ne pas imposer d'activité... mais bien en proposer !

- ✓ Laisser aux enfants le choix de participer ou non aux activités proposées par l'accueillante leur permet de se sentir respectés et écoutés.
- ✓ Etre à l'écoute des envies. Si un enfant s'ennuie, les accueillantes peuvent proposer un jeu ou une activité. L'enfant a aussi le droit de ne rien faire.
- ✓ Proposer des règles différentes de celles appliquées en classe : on peut « souffler ».

- ✓ Offrir un espace d'accueil permettant à l'enfant de faire ses propres choix d'activités via la diversité de jeux spontanés proposés.
- ✓ Mettre en place
 - diverses activités accessibles aux enfants qui le souhaitent, pour s'exprimer, se découvrir et découvrir les autres, se dépenser ;
 - des activités de créativité qui font appel à l'imagination de l'enfant ; des jeux de société, des jeux de groupe pour favoriser la socialisation ; des jeux coopératifs pour créer des liens et atteindre ensemble un objectif commun ; des jeux extérieurs pour prendre du plaisir à bouger ;
 - un espace calme et propice à la réalisation des devoirs tout en sachant que l'accueillante n'a pas en charge l'aide aux devoirs ni à la correction de ceux-ci mais est présente pour rassurer, pour aménager cet espace en lieu serein ou tout simplement au cas où l'enfant a besoin de s'exprimer...
- ✓ Gérer les conflits : Lors des conflits entre enfants, le rôle de l'accueillant(e) est de favoriser l'expression de chacun d'entre eux, de les écouter et d'apprendre à respecter les points de vue différents. Le dialogue donne la possibilité d'un temps de réflexion. C'est aussi une manière de responsabiliser les enfants et de leur rappeler la notion de respect.

4. Les moyens mis en œuvre pour parvenir à cet accueil de qualité

a) Une équipe : Un personnel qualifié et des normes strictes d'encadrement !

- ✓ Un accueil de qualité ne peut se concevoir sans du personnel qualifié.

L'équipe se compose de 3 coordinatrices et d'une trentaine accueillant(es) qui bénéficie d'une formation d'accueillante extrascolaire, puéricultrice, éducatrice, institutrice ou assistant social

Outre leur formation de base (accueillante extrascolaire, puéricultrice, éducatrice, institutrice, assistant social), toutes les personnes en contact avec les enfants bénéficient d'une **formation continuée** d'au moins 50H/3ans. Elles sont également formées au **secourisme**.

- ✓ Des normes d'encadrement qui prévoient la présence minimale :

- *d'un adulte / 14 enfants pour les accueils de moins de trois heures ;*
- *d'un adulte / 10 enfants pour les accueils de plus de trois heures.*

Le taux d'encadrement est actuellement composé comme suit mais est variable en fonction du taux de fréquentation :

Lieu d'accueil	Année scolaire 2019-2020
BAS-OHA	4 accueillantes
ANTHEIT - Espace Scolaire Jean Bourgeois	5 accueillantes
HUCCORGNE	2 accueillantes
MOHA	6 accueillantes
ANTHEIT - SAINT MARTIN	6 accueillantes
VINALMONT	6 accueillantes
WANZE	3 accueillantes

✓ Rôle et fonction :

➤ des coordinatrices :

- Travailler et renforcer le projet éducatif, le règlement d'ordre intérieur, le règlement de travail adapté aux accueillantes et le projet d'accueil tout en veillant à la mise en œuvre sur le terrain, par les accueillantes.
- Assurer une coordination des accueils et des équipes avec un rôle d'organisatrice et être garant de la qualité des projets.
- La coordinatrice sera une référente tant pour l'accueillante que pour les directions.
- Coordonner l'équipe tant sur le terrain que lors des réunions.
- Planifier avec l'équipe les activités etc...

➤ de l'accueillante :

Elle est la personne de référence du milieu d'accueil.

Personne neutre, attentive, bienveillante, elle va aider au mieux les enfants à s'épanouir durant les différents temps d'accueils et être également à l'écoute des parents.

✓ Organisation de réunions :

- L'équipe de coordinatrices se réunit régulièrement pour organiser et effectuer le suivi des différents accueils, gérer les équipes d'encadrement en respectant les normes O.N.E. (1 accueillante/ 14 enfants) et préparer les dossiers à présenter aux instances de décision.
- Des réunions d'accueillantes sont ponctuellement organisées par les coordinatrices et des réunions (bilan, information, décision,...) avec l'ensemble de l'équipe sont également programmées à des moments « clé » de l'année scolaire.

- Réunion de rentrée scolaire avec l'ensemble du personnel de l'accueil extrascolaire et du personnel en charge du temps de midi accompagné des directions d'école, des autorités communales et du CPAS.
- Les différents acteurs professionnels impliqués dans le projet du Mille Pattes (Directrice générale du CPAS, Directeur général de l'Administration communale, Directrice financière du CPAS et de la Commune, les coordinatrices du service et les directions d'écoles) se réunissent également à plusieurs reprises sur l'année. Les objectifs sont alors d'évaluer le fonctionnement du service, le partenariat et les synergies établies avec les écoles et l'Administration Communale, de discuter ensemble des éventuelles adaptations à apporter à l'organisation du service et/ou aux modalités de collaboration développées.

b) Des moyens matériels.

L'agencement des espaces est actuellement composé comme suit mais est variable en fonction des besoins et du taux de fréquentation :

➤ L'accueil de Wanze Centre (accueils matin/soir - ateliers du mercredi et vacances) :

L'accueil extrascolaire comprend :

- Plusieurs cours extérieures aménagées et sécurisées
- Un espace vert
- Un grand local séparé en deux par une cloison mobile. Cette séparation permet, si nécessaire, de regrouper les enfants par tranches d'âge (un local pour petits et un local pour grands)
- Une partie du local pour l'aide aux devoirs
- Un local partagé avec l'école pour le coin sieste, repos, change
- L'agora qui sert d'espace d'accueil
- Des sanitaires adaptés
- Un évier dans chaque local d'accueil
- Un bureau vitré à côté de l'espace d'accueil destiné à la coordinatrice
- Un local technique pour la réserve de matériel et le photocopieur
- Deux réfectoires adaptés à l'âge des enfants pour le repas de midi

➤ L'accueil de l'Espace Scolaire Jean Bourgeois :

L'accueil extrascolaire comprend :

- Une cour extérieure sécurisée permettant de séparer maternelles et primaires (+ espace de jeux terrain de sport et plaine de jeux)
- Un hall d'accueil
- Un réfectoire séparé en deux pour les activités et pour l'aide aux devoirs
- Des toilettes près du réfectoire
- Une mezzanine pour l'accueil des petits
- Possibilité d'aménager un coin repos sur la mezzanine

➤ **L'accueil de Bas-Oha :**

L'accueil extrascolaire comprend :

- Une cour extérieure sécurisée qui se trouve à deux pas du réfectoire (le local d'accueil)
- Une cour extérieure sécurisée en face du local d'accueil où les enfants ont accès durant l'accueil du soir
- Un réfectoire partagé en deux (maternelles / primaires) pour les activités
- Une classe pour l'aide aux devoirs à l'étage
- Sanitaires avec coin change à côté du réfectoire
- Peu de place pour aménager un coin repos dans le réfectoire

➤ **L'accueil d'Huccorgne :**

L'accueil extrascolaire comprend :

- Une cour extérieure sécurisée
- Un réfectoire pour les activités
- Une classe isolée de l'accueil pour les devoirs
- Des toilettes près du réfectoire et de la classe devoirs
- Manquement d'un espace repos

➤ **L'accueil de Moha :**

L'accueil extrascolaire comprend :

- Une cour extérieure sécurisée pour les grands et une cour sécurisée pour les petits
- Un hall d'accueil (espace rangement)
- Un grand réfectoire servant d'espace « activités » jouxtant la cuisine.
- Une classe pour l'aide aux devoirs à l'étage.

- Des WC pour les primaires avec disposition de repose pied surélevé pour les maternelles
- Possibilité d'aménager un coin repos dans le réfectoire

➤ **L'accueil de Vinalmont :**

L'accueil extrascolaire comprend :

- Une cour extérieure sécurisée
- Une classe mobile pour l'accueil du matin ; pour l'accueil du soir des 3^{ème} maternelles et les primaires avec des grandes tables et chaises
- Pas de sanitaires à proximité de la classe mobile
- Un petit réfectoire qui est un lieu de passage pour les enfants d'accueil, 1^{er} et 2^{ème} maternelles
- Sanitaires à proximité du petit réfectoire
- Manquement d'un espace repos
- Une classe pour l'aide aux devoirs près du Lovema

➤ **L'accueil de Saint Martin :**

L'accueil extrascolaire comprend :

- Deux cours de récréation sécurisées (une dédiée aux maternelles et l'autre aux primaires)
- 2 réfectoires pour les activités
- Un module préfabriqué pour l'aide aux devoirs
- Un espace exclusivement réservé aux petits avec 2 espaces aménagés, d'une cuisine (fermée), d'une salle de bain avec coin change.
- Des sanitaires du côté primaires et maternelles
- Possibilité d'aménager un coin repos entre les deux espaces dédiés aux petits.

c) Hygiène/vie saine :


Durant les ateliers du mercredi après-midi, les congés/ vacances scolaires ; les enfants apportent leurs collations et leur pic-nic. Il est préférable d'éviter les aliments « fragiles » (laitage, plats préparés, ...) et d'accorder la préférence à une alimentation saine.

Une attention particulière est apportée à l'hygiène notamment des mains et au temps de repos nécessaire aux plus petits.

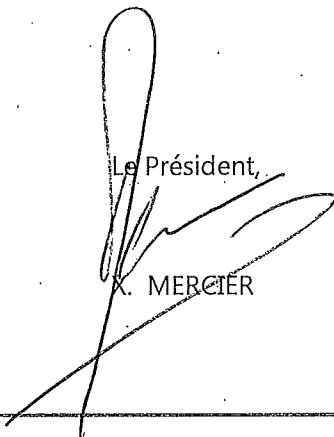
d) Des relations avec les parents :

Les accueillantes sont directement en contact avec les parents. Les coordinatrices sont plutôt le relais entre les accueillantes, les directions d'école et les différents partenaires.

Ce règlement a été arrêté en séance du Conseil de l'Action Sociale du 23.09.2020. Il entre en vigueur à la date de son approbation.

La Directrice générale,

C. GATELIER



Le Président,

X. MERCIER

Je soussigné(e) Monsieur/ Madame accueillant/e extrascolaire,
s'engage à respecter le projet éducatif arrêté par le Conseil de l'action sociale du 23.09.2020 et dont il/elle a
reçu copie.

DATE

SIGNATURE

